

O.G.E.C. de CHARLEVILLE-MEZIERES

20 rue Madame de Sévigné
08000 CHARLEVILLE MEZIERES



REGLEMENT RELEVÉ DE FRAIS

Nous vous proposons de régler vos factures par différents moyens de paiement :

- Par Prélèvement bancaire
- Par ECOLE DIRECTE
- Par chèque à l'ordre de l'OGEC de Charleville-Mézières
- Par espèces.

Si vous optez pour le prélèvement bancaire, nous vous demandons de remplir et de SIGNER le coupon ci-dessous ainsi que le « mandat normes SEPA » et de nous joindre un RIB.

A retourner au secretariat

Monsieur, Madame.....

Père, Mère ou Tuteur de l'élève Classe de

Donne son accord pour le prélèvement automatique en date du :

- Le 10 de chaque mois
- Le 15 de chaque mois

Date et signature,